

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 décembre 2021

---

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL96

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« peut être exigé, en cas de doute sur »

les mots :

« ne peut être exigé, à l'occasion de la présentation de ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Permettre l'opération d'un contrôle d'identité pour les personnes non habilitées est attentatoire aux libertés fondamentales. Cette disposition, qui instaure une société de surveillance généralisée entre nos compatriotes, doit être supprimée.